

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 12 décembre 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Maroun, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Sadi donnant pouvoir à M. Bedreddine  
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Coppi donnant pouvoir à Mme Maroun  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Abomangoli, Mme Labbé, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° 02-02 du 12 décembre 2019

### PLAN DE MOBILISATION POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 – OLYMPIADE CULTURELLE ET HÉRITAGE – AIDE À PROJET ET RÉSIDENCES 2019.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le plan de mobilisation Seine-Saint-Denis 2024 approuvé par le conseil départemental le 22 septembre 2018,

Vu les demandes de subvention présentées par les associations Ensemble Vocal Sequenza 9.3, La Guinguette pirate, Garde-Robe, F93, Villes des musiques du monde et Les Bâtisses Sœurs,

Vu les demandes de subvention présentées par Hélène Frappat,

Vu les conventions avec les associations Garde-Robe et F93,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE au titre des aides à projets Jeux olympiques et paralympiques (JOP) 2019, les subventions de fonctionnement suivantes :

- 20 000 euros à l'association Ensemble Vocal Sequenza 9,3, pour le projet Cantate#2024,
- 20 000 euros à l'association Guinguette pirate, pour le projet Odyssee,
- 25 000 euros à l'association Les Bâtisses Sœurs, pour le projet de résidence au parc de la poudrerie à Sevrans,
- 30 000 euros à l'association Garde-Robe, pour le projet All 4 House,
- 20 000 euros à l'association F93, pour le projet La vie secrète des jeux,



- 18 000 euros à l'association Villes des musiques du monde, pour le projet de résidence de Naïma Yahï,
- ALLOUE, au titre des aides à projets JOP 2019, une bourse de 8 282 euros à Hélène Frappat, pour le projet de résidence au stade de la Motte à Bobigny ;
- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les associations Ensemble Vocal Sequenza 9,3, Villes des musiques du monde, Les Bâtisses Sœurs et Madame Hélène Frappat ;
- APPROUVE les avenants aux conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les associations Garde-Robe et F93 ;
- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions et lesdits avenants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*